

N° 2010-091

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADÉ Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

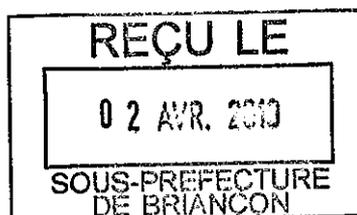
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : FINANCES 9

**OBJET : SUBVENTION
MUNICIPALE AU CCAS**

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine,
PEYTHIEU Eric, VALDENNAIRE Catherine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Marie MARCHELLO

Afin d'assurer les charges de fonctionnement du C.C.A.S., le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de 370 000 € au titre de l'année 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que cette somme englobe l'avance de 200 000 € attribuée par délibération en date du 16 décembre 2009.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM
MAIRIE DE BRIANÇON
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010

PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010

NOTIFIÉ LE